

POUR MIEUX DÉCIDER

Bloc 2 :
Discuter et prévoir...son inaptitude !
Par où commencer ?

Créé et présenté par : Laura Carrier
Révisé par : Me Annick Nguénang Nono et Lise Jean (CCM)



Le projet *Pour mieux décider!* a été rendu possible grâce au soutien financier de la Chambre des notaires du Québec, par le biais de son Fonds d'études notariales

**Fonds d'études
notariales**



**Chambre
des notaires**

Déclaration de conflits d'intérêts réels ou potentiels



Nous n'avons aucun conflit d'intérêts réels ou potentiels en lien avec le contenu de cette présentation.

Cette présentation vise à vulgariser l'information juridique en vigueur au mois de mars 2025 et ne constitue pas un avis juridique.

Me Annick Nguénang Nono et Laura Carrier

Présentation Communauté Compatissante

5

Objectifs de la rencontre

7

1. Testament

10

2. Inventaire des biens

15

3. Documents importants

18

4. Succession

20

5. Tableaux-résumés

22

Ce document est un extrait de la présentation en atelier des questions de santé et des aspects juridiques touchant la fin de la vie. Cahier complet remis et à remplir chez-soi.

Parce que prévoir c'est déjà agir et que vos volontés comptent !



Vision d'une communauté compatissante

«La mort n'est pas principalement un événement médical, mais plutôt un processus qui se déroule au sein des familles et des communautés.

Considérer la mort comme un prolongement de la vie, de l'amour et de l'adaptation à une maladie mortelle jusqu'à ce que cela ne soit plus possible, souligne que la majeure partie de cette expérience se déroule en dehors du cadre traditionnel des soins de santé. »

- ALLAN KELLEHEAR

Ce modèle favorise la mobilisation des réseaux naturels d'entraide :

- Famille et amis
- Réseaux de proximité : voisins, commerces, institutions
- Organismes de la communauté



Principes fondateurs de nos activités

Prévention ou réduction des difficultés sociales

occasionnées par la fin de vie, les pertes significatives et le deuil.

Interventions précoces

sur les processus de la fin de vie, des pertes significatives ou du deuil.

Environnement

pour améliorer les réponses communautaires face à la fin de vie, au deuil, à la perte ou aux soins.

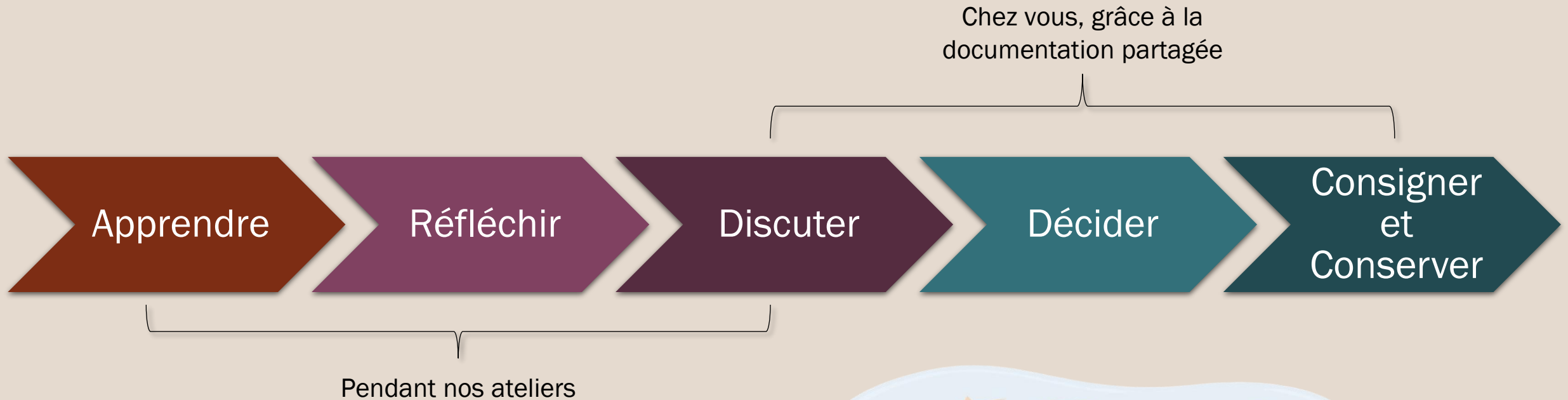
Approche participative

Les activités sont menées en partenariat et alimentées par les membres de la communauté.

Approche pérenne

Les activités se poursuivent sans l'apport continu du promoteur du projet.

Objectifs de nos ateliers





Objectif de la rencontre d'aujourd'hui

COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE :

discuter...

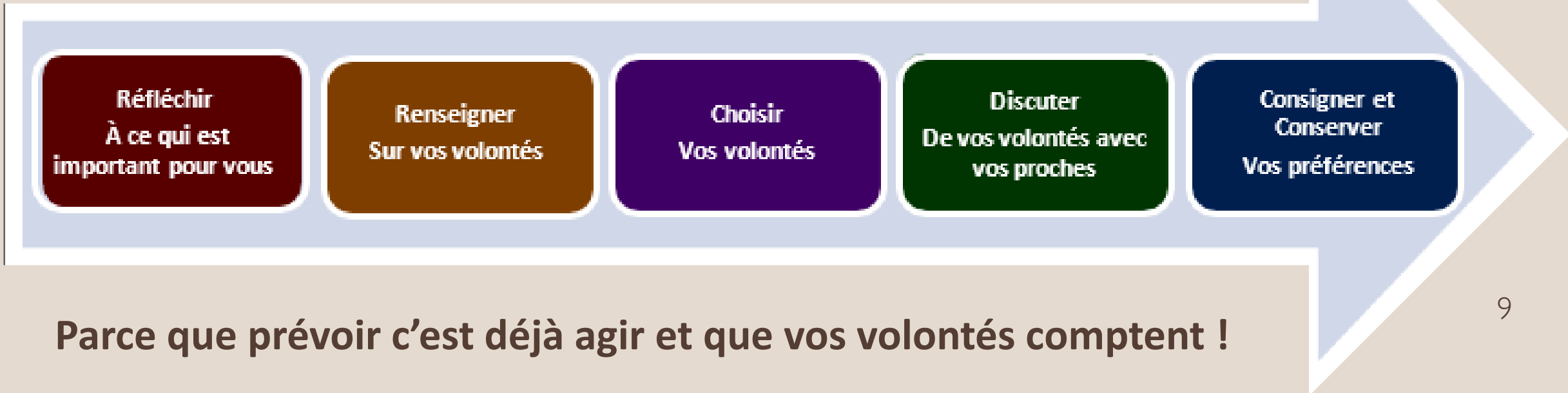
et de prévoir ...

ses dernières volontés.

L'objectif de la rencontre d'aujourd'hui est de vous permettre de **réfléchir** sur **vos dernières volontés** afin de vous assurer qu'elles soient respectées.

Afin de mieux comprendre tout ce qui entoure la planification de ses dernières volontés, nous aborderons :

1. Les actions avant la disposition du corps
2. La planification funéraire



Parce que prévoir c'est déjà agir et que vos volontés comptent !

5. Le testament

À quoi sert un testament ?

- Désigner vos héritiers
- Distribuer vos biens et votre argent
- Désigner une personne liquidatrice, ses pouvoirs, sa rémunération et une remplaçante
- Éviter des dépenses, du stress et possiblement des conflits à vos proches
- Nommer une personne tutrice d'un ou de vos enfants mineurs
- Minimiser l'impact fiscal sur vos héritiers au besoin



Que se passera-t-il si je n'ai pas de testament ?

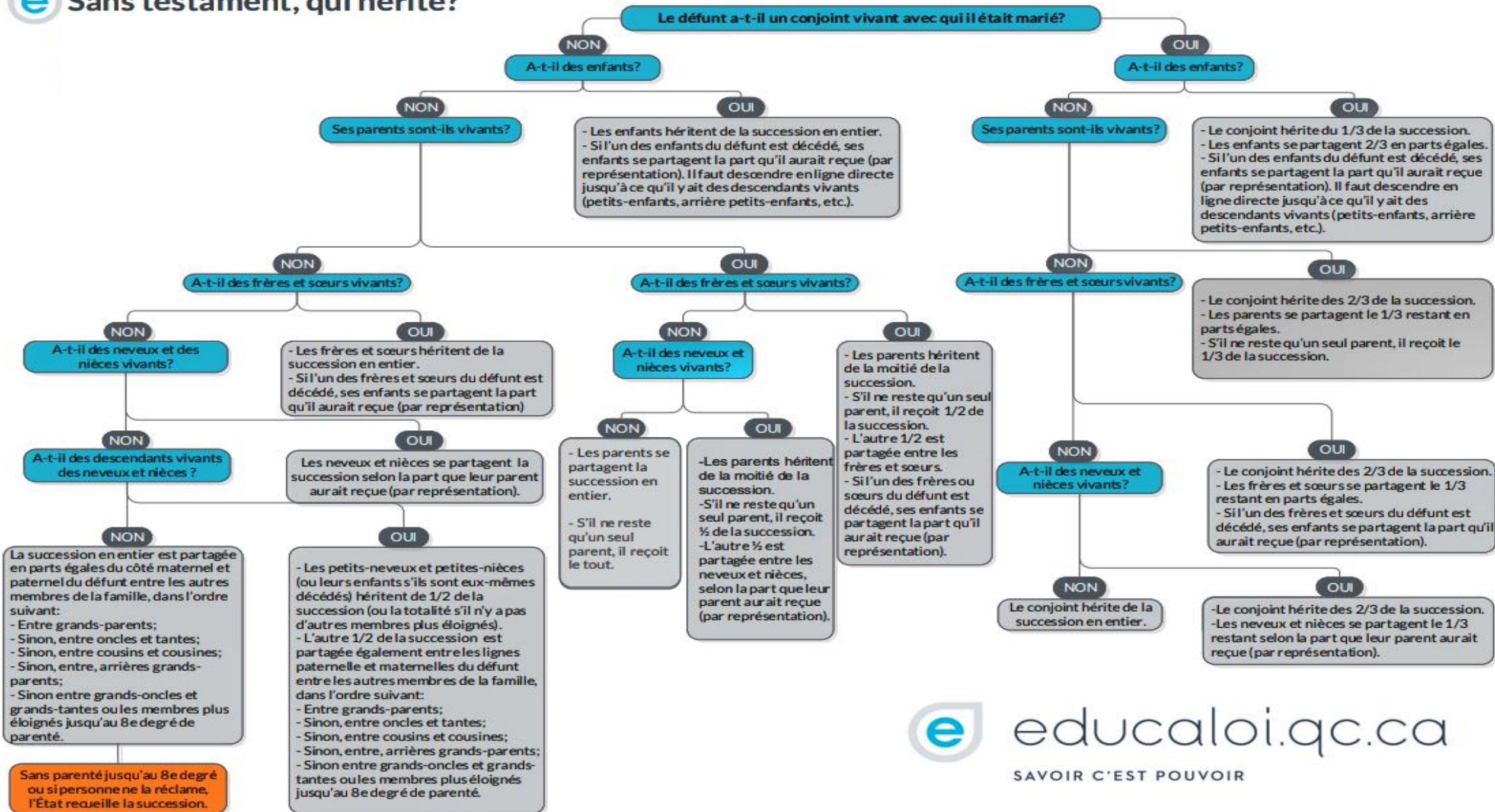
Vos héritiers deviennent tous automatiquement liquidateur et devront se partager la tâche ou voter à majorité pour désigner une seule personne liquidatrice.

- **Si je suis célibataire** : votre héritage sera partagé selon les règles prévues par la loi au sein des membres de votre famille uniquement.
- **Si je suis marié·e ou uni·e civilement sans la clause «au dernier vivant les biens »** : il faudra partager le patrimoine familial et appliquer les règles de votre régime matrimonial ou d'union civile sur vos biens. Le reste de vos avoirs serviront à payer vos frais funéraires, vos dettes et vos impôts. La somme restante sera ensuite divisée selon les règles prévues par la loi, au sein des membres de votre famille.
- **Si j'ai un·e conjoint·e de fait sans enfant** : un·e conjoint·e de fait n'est pas un·e héritier·ère au sens de la loi.
- **Si j'ai un·e conjoint·e de fait parents d'un enfant après le 30 juin 2025** : votre conjoint·e héritera du tiers de votre succession et le reste ira à vos enfants.

**Pour d'autres scénarios spécifiques, se référer à l'organigramme de la page suivante.*



Sans testament, qui hérite?



educaloι.qc.ca

SAVOIR C'EST POUVOIR

Quels sont les 3 types de testaments valides au Québec ?

1. Le testament **notarié**
2. Le testament **devant témoins**
3. Le testament **olographe**

À NOTER : Un testament en **enregistrement audio** ou **vidéo** n'est **PAS** valide au Québec.

Type de testament		Olographe	Devant témoins	Notarié
Principales conditions de validité		<p>Doit obligatoirement être écrit à la main sans ordinateur ou autre moyen technique</p> <p>Les personnes handicapées pourraient écrire avec leur bouche ou leurs pieds.</p> <p>Doit obligatoirement porter votre signature.</p> <p>Recommandé : La date</p>	<p>Peut être écrit à la main ou à l'ordinateur.</p> <p><u>S'il est écrit à l'ordinateur</u> : seule une version imprimée – et signée – a une valeur légale.</p> <p><u>S'il n'est pas écrit à la main par vous</u> : Apposez vos initiales et celles de vos témoins sur chaque page.</p> <p>Doit être signé devant deux témoins majeurs et aptes, réunis au même moment, qui ne peuvent être l'un de vos héritiers.</p> <p>Recommandé : La date</p>	<p>Doit être rédigé en français ou en anglais.</p> <p>Doit mentionner le lieu et la date.</p> <p>Il doit être signé par vous, en présence d'une ou d'un notaire et de votre témoin.</p>
Testataires	Prix	Gratuit	<p>Gratuit ou prix d'un modèle sur Internet</p> <p>Ou honoraires professionnel d'un avocat et frais de registre (10\$)</p>	<p>Honoraires professionnel du notaire (400\$ à 600\$ et + selon la complexité des cas)</p> <p>Frais d'enregistrement (10\$)</p>
	Avantages	<p>Simplicité matérielle (Papier et stylo)</p> <p>Facilement modifiable</p>	<p>Simplicité matérielle (Papier et stylo, modèle acheté ou par ordinateur)</p> <p>Registre du Barreau du Québec (avocat)</p>	<p>Conseils juridiques adaptés à la situation</p> <p>Rédaction professionnelle sans ambiguïté et facilement retraçable</p>
	Désavantages	<p>Peut porter à confusion</p> <p>Peut contenir des clauses illégales, sans effet ou non applicables</p>	<p>Peut porter à confusion</p> <p>Peut contenir des clauses illégales, sans effet ou non applicables</p>	Aucun
Héritiers	Avantages	Aucun	Aucun	<p>Permet de débiter rapidement la liquidation de la succession.</p> <p>N'a pas à être vérifié ou homologué</p> <p>Difficilement contestable</p>
	Désavantages	<p>Peut facilement être contesté, perdu ou détruit.</p> <p>Devra payer les coûts de vérification (environ 1500\$)</p>	<p>Peut facilement être contesté, perdu ou détruit.</p> <p>Devra payer les coûts de vérification (environ 1500\$)</p>	Aucun

6. L'inventaire des biens

À quoi ça sert un inventaire de ses biens ?

- ❑ Avoir l'heure juste sur la valeur de l'ensemble des biens que vous possédez, qui constitue votre patrimoine successoral
- ❑ **Rendre vos informations personnelles accessibles à votre liquidateur.**
- ❑ Connaître la valeur de vos dettes.
- ❑ Énumérer les objets ayant une valeur sentimentale et/ou familiale et mieux les répartir.
- ❑ Connaître l'emplacement des papiers importants vous concernant nécessaires à la gestion de votre succession.
- ❑ Permet à vos héritiers d'accepter ou de refuser votre succession plus rapidement et rationnellement.
- ❑ **Essentiel, car il protège le liquidateur et les héritiers contre les dettes impayées futures du défunt**

Quel est le lien entre l'inventaire de ses biens et le testament ?

À votre décès, votre liquidateur devra accéder à tous vos avoirs (financiers et matériels) afin d'établir un inventaire. Une fois que les frais liés à votre décès, à votre liquidation testamentaire et à vos impôts seront payés par vos avoirs, **seule la balance entre la valeur de vos biens et celle de vos dettes déterminera si votre succession est solvable ou non.**

Dans le cas où vous auriez plus de dettes que d'avoirs, il reviendra à vos héritiers de décider s'ils sont prêts à acquitter vos dettes pour accéder à vos biens. Si ce n'est pas le cas, ils pourront refuser la succession et par le fait même à leur héritage.

À NOTER : Les assurances vie (à moins qu'elles soient au nom de votre succession) ou le transfert d'une pension **ne font PAS partie de la balance des avoirs** du défunt.



Si je n'ai pas de biens de valeurs, est-ce pertinent de faire l'inventaire de mes biens ?

OUI ! Car cet inventaire sera le meilleur allié de votre liquidateur. Le contenu de cet inventaire ne se résume pas à vos biens de valeur. On y regroupe tous les renseignements nécessaires concernant :

1. Vos biens matériels qui ont une **valeur sentimentale**.
2. Vos biens matériels qui ont une **valeur monétaire**.
3. Vos **biens financiers** (comptes bancaires, placements, rentes et prestations).
4. Vos **obligations financières** (assurances, emprunts, location, contrats pour les services courants, abonnements).
5. Vos **actifs électroniques et virtuels**.



Emplacement des documents importants

Type de document		S'applique à ma situation ?	Emplacement
Individuel	Certificat de naissance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Carte d'assurance sociale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Carte de statut autochtone	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Carte de résident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Carte d'assurance maladie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Permis de conduire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Passeport	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Union	Contrat de mariage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Contrat d'union civile	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Convention d'assujettissement en union parentale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Jugement de divorce	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Jugement de séparation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Certificat de naissance du conjoint	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Certificat de décès du conjoint	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Emplacement des documents importants

Type de document		S'applique à ma situation ?	Emplacement
Assistance médicale, administrative ou juridique	Procuration	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Directives médicales anticipées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Niveau de soins et réanimation cardiorespiratoire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Mandat de protection	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Dernières volontés	Formulaire de dépôt de volontés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Carte de don de corps à la science	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Contrat de services funéraires	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Contrat de sépulture	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Testament	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

7. La succession

Qu'est-ce qu'une succession ?

La succession fait référence à la transmission du patrimoine (l'ensemble des biens) d'une personne décédée à ses héritiers. En l'absence de testament, c'est le Code civil du Québec qui déterminera les héritiers et leurs parts. Ces derniers devenant automatiquement liquidateurs de cette succession.

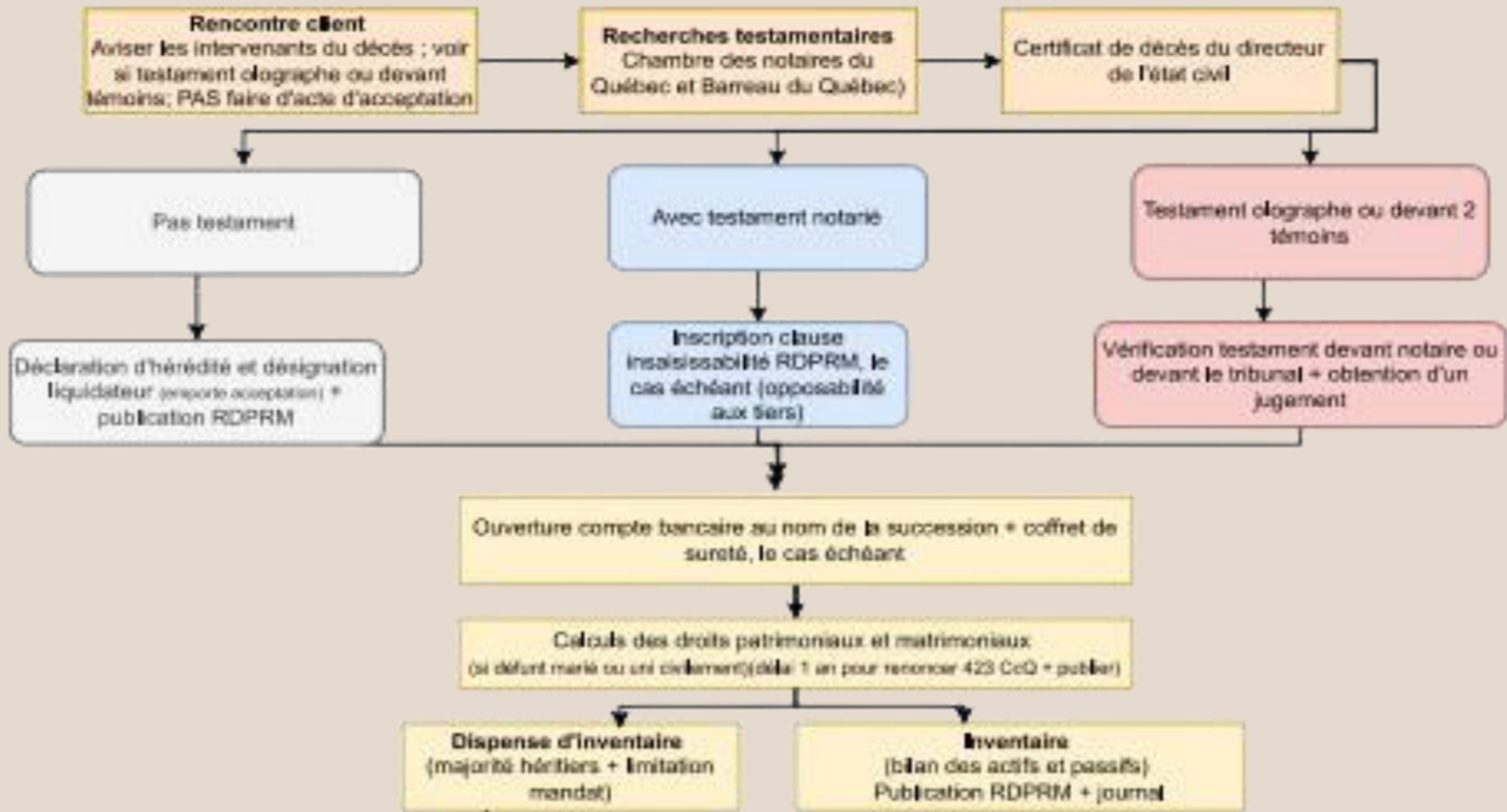
La liquidation d'une succession peut prendre entre **quelques mois à plus d'une année avant d'être finalisée** et, par conséquent, que les héritiers reçoivent leur héritage.

Quelles sont les différentes étapes à accomplir ?

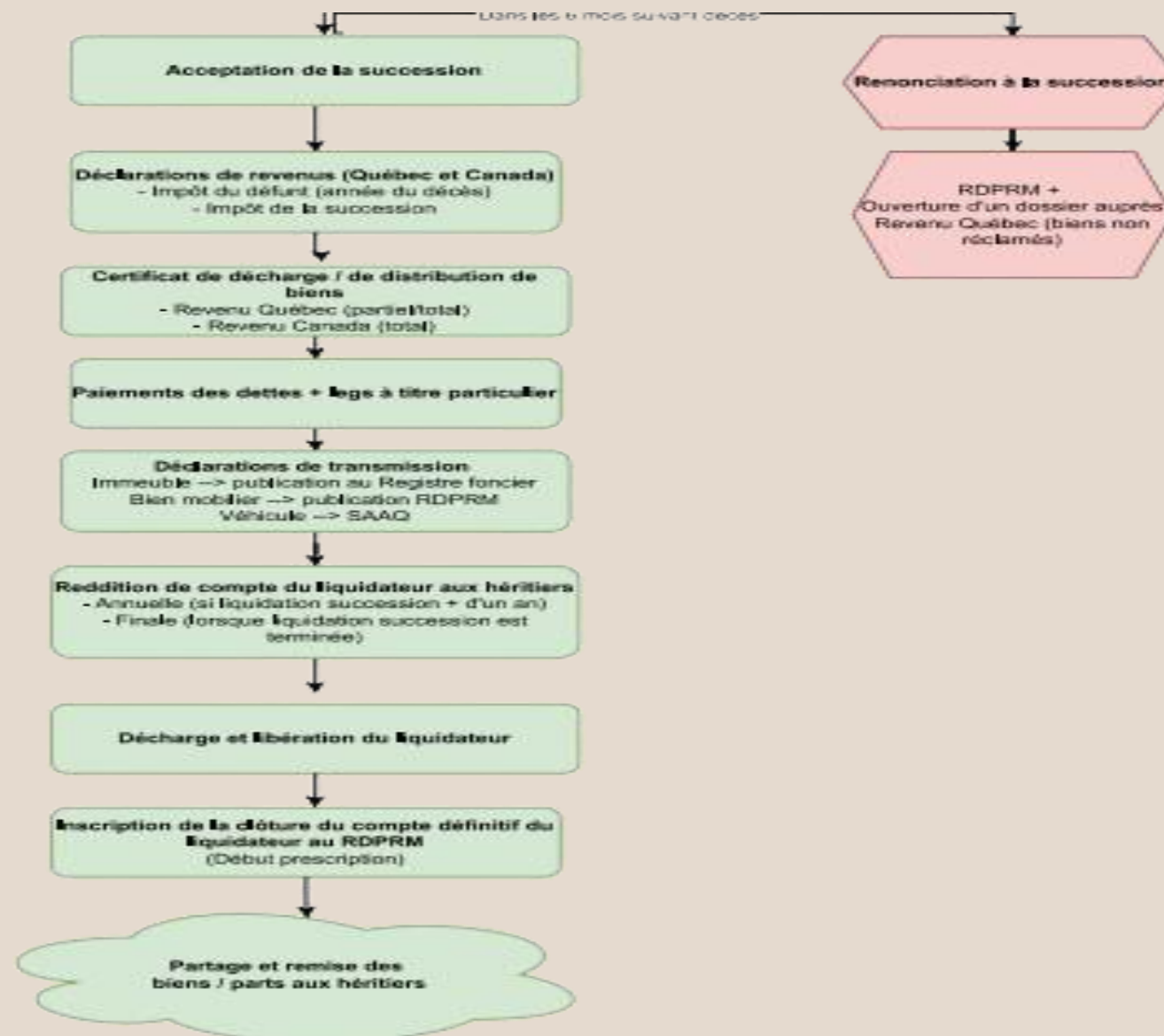
- Aviser les différents ministères du décès de la personne
- La recherche testamentaire et, si applicable, du contrat de mariage ou de l'union civile du défunt
- La vérification du testament (s'il n'est pas notarié)
- L'enregistrement d'un avis de désignation du liquidateur
- L'identification et le contact des héritiers
- La fermeture des comptes actifs du défunt et l'ouverture d'un compte de succession
- La production d'un inventaire des biens
- La production des déclarations de revenus
- L'obtention des certificats fiscaux autorisant la distribution des biens aux deux paliers du gouvernement
- Le paiement des dettes du défunt
- La production d'une reddition de compte et la proposition de partage des biens aux héritiers
- L'enregistrement d'un avis de clôture du compte de liquidateur le libérant de ses responsabilités



Quelles sont les différentes étapes à accomplir ?



Quelles sont les différentes étapes à accomplir ?



Étapes/Actions successorales	Formulaires ou ressources	Objectifs	Lieu	Prix (\$)
Relatif aux funérailles	Remplir le formulaire de Déclaration de décès et en garder une copie	Pour aviser le Directeur de l'État civil du décès de votre proche	Salon funéraire	Gratuit
	Remplir le formulaire de Demande de transmission simplifiée relatif au décès	Pour aviser plusieurs ministères du décès de votre proche	Salon funéraire	Inclus dans les services funéraires
	Remplir le formulaire de Demande de prestation de décès du Régime des rentes du Québec	Pour recevoir un montant maximal de 2 500\$ pour les frais du défunt, s'il avait suffisamment cotisé au RRQ ou La Demande de prestation spéciale pour frais funéraires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Salon funéraire	Inclus dans les services funéraires
	Remplir le formulaire de Demande de certificat de décès ou copie d'acte de décès	Pour recevoir l'un ou l'autre de ces documents nécessaires pour débiter la succession	Salon funéraire Internet/poste	Cert.: 37,75 ou 54 Copie : 45,75 ou 63

Étapes/Actions successorales	Formulaires ou ressources	Objectifs	Lieu	Prix (\$)
Recherche testamentaire	Après de la Chambre des notaires	Pour recevoir le certificat de recherche testamentaire	Internet/poste	17,25/ 23
	Après du Barreau du Québec	Pour recevoir le certificat de recherche testamentaire	Internet/poste	17,25/ 23
	Dans les effets personnels du défunt	Pour vérifier s'il n'existerait pas de version plus récente et/ou absente des registres	Chez le défunt	Gratuit
Recherche du contrat de mariage ou d'union civile du défunt	Dans les effets personnels du défunt	Pour vérifier si la clause « Aux derniers vivants les biens »	Chez le défunt	Gratuit ou 54 au Directeur de l'État civil
Vérification du testament s'il n'est pas notarié	Après d'un notaire	Pour s'assurer que c'est le dernier testament, qu'il est valide et respecte les exigences de la loi	Bureau de notaire	Environ 1500

Étapes/Actions successorales	Formulaires ou ressources	Objectifs	Lieu	Prix (\$)
Enregistrer un avis de désignation du liquidateur	Après du Registre des droits personnels et réels immobiliers	Permet de faire connaître aux héritiers, aux créanciers et à toute autre personne intéressée certains renseignements utiles concernant cette succession	Internet/poste	58
	Après du Registre foncier s'il y a des biens immobiliers		Internet/poste	142
Identifier et contacter les héritiers	Après des héritiers	Pour les informer qu'ils sont des successibles (c'est-à-dire, qu'ils n'ont pas encore accepté la succession)	Au choix	Gratuit

Étapes/Actions successorales	Formulaires ou ressources	Objectifs	Lieu	Prix (\$)
Fermer les comptes actifs et en ouvrir un au nom de la succession	Auprès de l'institution bancaire du défunt	Pour transférer et déposer l'argent et éventuellement payer les dettes du défunt	En présentiel	Gratuit
Produire un inventaire des biens	Doit signer cet inventaire devant 2 témoins ou devant un notaire	N/A	N/A	Gratuit/ honoraires du notaire
	Doit enregistrer un avis de clôture d'inventaire au Registre des droits personnels et réels mobiliers	Pour informer les créanciers, les héritiers ou autre de l'endroit où cet inventaire peut être consulté.	Internet/poste	58
Faire les déclarations de revenus et obtenir les certificats fiscaux	Les déclarations du défunt pour l'année civile du décès	Pour s'assurer que le défunt ne doit pas d'argent aux deux paliers du gouvernement	Chez soi /bureau de comptable	Gratuit/ honoraires du comptable
	Les déclarations du défunt qui n'ont pas encore été produites			
	Les déclarations de la succession pour les sommes reçues et payées après le décès			
	Faire la demande de certificat de décharge au fédéral			Gratuit
	Faire la demande de certificat autorisant la distribution des biens			Gratuit

Étapes/Actions successorales	Formulaires ou ressources	Objectifs	Lieu	Prix (\$)
Payer les dettes : 3 Scénarios	1 : Il y a assez de biens et d'argent pour régler les dettes	Pour payer les dettes du défunt, sa succession et les legs à titre particulier inscrits dans son testament	N/A	Gratuit pour le liquidateur
	2 : Il y a assez de biens pour régler les dettes mais pas assez d'argent	Pour payer les montants dus en vendant les biens du défunt.	N/A	Gratuit pour le liquidateur
	3 : Il n'y a pas assez de biens ni d'argent pour régler les dettes	Pour accepter les dettes de la succession ou la refuser	Bureau du notaire	Honoraires du notaire
Fournir un compte définitif et une proposition de partage	Exposer aux héritiers ce qu'il reste dans la succession et leur suggérer un plan de répartition des biens	Pour que les héritiers acceptent ou refusent la proposition	N/A	Gratuit pour le liquidateur/honoraires du greffier
Enregistrer un avis de clôture du compte de liquidateur	Au près du Registre des droits personnels et réels mobiliers	Permet de confirmer que le liquidateur est libéré de l'administration de cette succession qui est finie	Internet/poste	58

Merci !!!



Sources :

- Actuel services funéraires. (2025). *Arrangements funéraires : Pensez à planifier vos arrangements funéraires*. https://serviceactuel.com/arrangements-funeraires/?_gl=1*18lg3da*_up*MQ..&gclid=Cj0KcQjwrPHABhCIARIsAFW2XBPUtS151zSw1Ef6ZJJ5MIZk9dBAzTjhKCLKG8uq1g-XGAdN7UVFaEaAjjYEALw_wcB&gclid=0AAAAAqM84U82Ulv_ySGB_yVS8AI7EEXAI
- Barreau du Québec. (2025). *Testaments et mandats : Informations sur les testaments et mandats*. <https://www.barreau.qc.ca/fr/testaments-mandats/information/>
- Bilodeau, M. (2025). Nouveau régime d'union parentale : ce qui change. *ProtégezVous*. <https://www.protegez-vous.ca/loisirs-et-famille/nouveau-regime-union-parentale>
- Cégep de Rosemont. (2019). *Don de corps à la science, pour l'enseignement et la recherche*. <https://www.crosemont.qc.ca/articles/thanatologie/don-de-corps-a-la-science-pour-lenseignement-et-la-recherche/>
- Chambre des notaires du Québec. (2021). *Que faire lors d'un décès ? : Quelles sont vos responsabilités ? Quels documents obtenir ?*. https://www.cnq.org/wp-content/uploads/2021/12/248459-110_Depliant_Que-faire-lors-dun-deces_F_print.pdf
- Chambre des notaires du Québec. (2021). *Le liquidateur d'une succession : Une responsabilité importante !*. https://www.cnq.org/wp-content/uploads/2021/12/692046-111_Depliant_Liquidateur-judiciaire_F_print.pdf
- Chambre des notaires du Québec. (2019). *Le point sur ma vie : Avoirs personnels, actifs numériques, directives médicales et documents légaux*. https://www.cnq.org/wp-content/uploads/2020/10/894424-10279_CNQ_Pdf_interactif_Long_2019_V1b.pdf
- Chambre des notaires du Québec. (2025). *Le régime d'union parentale : Conjoint de faits : comprenez les conséquences juridiques d'avoir un enfant !*. https://www.cnq.org/wp-content/uploads/2025/03/648010-129_Depliant_Union-parentale_F.pdf
- Chambre des notaires du Québec. (2025). *Le testament*. <https://www.cnq.org/vos-services-notariaux/testament-et-succession/le-testament/#faq-966>
- Chambre des notaires du Québec. (2025). *Recherche de testament*. <https://www.cnq.org/la-chambre-et-votre-protection/services-de-la-chambre/recherche-aux-registres/recherche-de-testament/>
- Desjardins Gestion de patrimoine. (2018). *Inventaire personnel des biens et documents importants : Pour simplifier la tâche des proches en cas d'incapacité ou de décès*. <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/b23-inventaire-biens.pdf>
- Dignité. (2025). *Coûts des Funérailles*. <https://www.dignitymemorial.com/fr-ca/pre-planning/funeral-costs/funeral-costs-whats-included>
- Directeur de l'état civil. (2024). *Aide-mémoire directeur des services funéraires – Déclarant d'un décès*. Gouvernement du Québec. https://www.etatcivil.gouv.qc.ca/publications/Aide-memoire_Directeur_des_services_funeraires.pdf
- Directeur de l'état civil. (2022). *Inscription d'un évènement au registre de l'État civil : Déclarer un évènement d'état civil*. Gouvernement du Québec. <https://etatcivil.gouv.qc.ca/fr/certificats-copies/Inscription.html>
- Directeur de l'état civil. (2022). *Ministères et organismes qui seront avisés ou qui pourront être avisés du décès*. Gouvernement du Québec. https://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/deces/Transmission_Simplifiee_Deces2.html
- Éducaloi. (2025). *Les contrats de préarrangements funéraires*. <https://educaloi.qc.ca/capsules/les-contrats-de-prearrangements-funeraires/>
- Éducaloi. (2025). *Les régimes matrimoniaux : les règles d'administration et de partage des biens des époux*. <https://educaloi.qc.ca/capsules/les-regimes-matrimoniaux-les-regles-dadministration-et-de-partage-des-biens-des-epoux/>

Sources :

Éducaloi. (2025). *Les testaments*. <https://educaloi.qc.ca/capsules/les-testaments/>

Éducaloi. (2025). *Prévoir sa succession*. <https://educaloi.qc.ca/categories/prevoir-succession/>

Gouvernement du Québec. (2025). *Acceptation ou refus de la succession*. <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/testament-succession/succession/a-faire/acceptation-refus-succession>

Gouvernement du Québec. (2025). *Accès aux renseignements personnels dans le contexte d'une succession ou d'une prestation de décès*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/travailler-fonction-publique/services-employes-etat/conformite/protection-des-renseignements-personnels/acces-aux-renseignements-personnels/acces-succession-prestation-deces>

Gouvernement du Québec. (2025). *Délivrance et partage des biens*. <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/testament-succession/succession/reglement-succession/delivrance-partage#c181936>

Gouvernement du Québec. (2025). *Démarches pour devenir en union parentale*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/mariage-union/union-parentale/demarches#c355782>

Gouvernement du Québec. (2024). *Don de corps à la science : Démarche*. <https://www.quebec.ca/sante/don-de-sang-de-tissus-et-dorganes/don-de-corps-a-la-science/demarche>

Gouvernement du Québec. (2025). *En prévision du décès : Prévoir certaines étapes avant le décès facilite la tâche des proches et permet d'assurer le respect des volontés*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/deces/avant>

Gouvernement du Québec. (2025). *Frais funéraires*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale/prestations-de-base/frais-funeraires>

Gouvernement du Québec. (2025). *Que faire lors d'un décès : Démarches à faire après le décès d'une personne*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/deces/que-faire>

HémaQuébec. (2025). *Comment signifier votre consentement ?*. <https://www.hemaquebec.ca/don-tissus-humains/consentement-don-tissus-humains>

HémaQuébec. (2025). *Qui peut faire un don de tissus humains ?*. <https://www.hemaquebec.ca/don-tissus-humains/admissibilite-tissus-humains>

Justice Québec. (2022). *Mon testament*. (ISBN : 978-2-550-92838-6 (PDF)) Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/justice/publications/testament/PUB_JAVP_Testament.pdf

Lachance, D. (2012). *Est-ce que je peux mettre mes volontés funéraires dans mon testament ?* Fédération des coopératives funéraires du Québec. <https://www.fcfq.coop/chroniques/est-que-peux-mettre-mes-volontes-1453/>

Maillard, R. (2022). *Consulter le Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables*. *ProtégezVous*. <https://www.protegez-vous.ca/argent/consulter-le-registre-des-contrats-d-arrangements-funeraires-prealables>

Maillard, R. (2022). *Préarrangement funéraires : évitez les tracas à vos proches*. *ProtégezVous*. <https://www.protegez-vous.ca/argent/prearrangements-funeraires-evitez-tracas-a-vos-proches>

Ménard Martin avocats. *Les atteintes au corps après le décès*. Vos Droits en santé. <http://www.vosdroitsensante.com/1450/les-atteintes-au-corps-apres-le-deces>

Ménard Martin avocats. *Les funérailles*. Vos Droits en santé. <http://www.vosdroitsensante.com/1464/les-funerailles>

Ménard Martin avocats. *La disposition du corps*. Vos Droits en santé. <http://www.vosdroitsensante.com/1463/la-disposition-du-corps>

Sources :

- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2020). *Pour l'enseignement et la recherche – Le don de corps – Dépliant*. (Publication no : 19-607-01F) <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000940/>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). *Signez don! – Papillon avec autocollants – Feuillet*. (Publication no : 19-903-03F) <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000065/>
- Office de la protection du consommateur. (2025). *Services funéraires et sépulture*. <https://www.opc.gouv.qc.ca/commerçant/secteur/service-funeraire/registre/>
- Perron, S. Cloutier, C. (2022) Enquête sur le prix des préarrangement funéraires. *ProtégezVous*. <https://www.protegez-vous.ca/argent/prearrangements>
- Portail palliatif canadien. (2023). *Planifier les funérailles*. https://www.virtualhospice.ca/fr_CA/Main+Site+Navigation/Home/Topics/Topics/Decisions/Planning+a+Funeral.aspx
- Registre des droits personnels et réels mobiliers. (2024). *Vous êtes liquidateur d'une succession ?* Ministère de la justice. <https://www.rdprm.gouv.qc.ca/fr/pages/succession.html?>
- Retraite Québec. (2025). *En cas de décès : services en ligne et formulaires*. <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/decès/Pages/services-en-ligne-et-formulaires.aspx>
- Retraite Québec. (2025). *Frais funéraires acceptés – Demande de prestation de décès*. https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/regime_rentes_quebec/Pages/document-deces.aspx
- Retraite Québec. (2025). *La prestation de décès*. https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/prestations_survivants/Pages/prestations_deces.aspx
- Revenu Québec. (2024). *Avis de distribution de biens dans le cas d'une succession*. <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/mr-14-a/>
- Revenu Québec. (2025). *Successions non réclamées : Frais et réclamations*. <https://www.revenuquebec.ca/fr/biens-non-reclames/sinformer/successions-non-reclamees/frais-et-reclamations/>
- Régie de l'assurance maladie. (2020). *Officialiser mon consentement au don d'organes et de tissus*. Gouvernement du Québec. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/officialiser-consentement-don-organes-tissus>
- Réseau juridique du Québec. (2016). *Tout sur le testament au Québec*. <https://www.avocat.qc.ca/public//iitestament.htm#olographe>
- Salehi, M. (2020). *Quelles sont les formes de testament reconnues au Québec*. Mona Salehi notaire, inc. <https://monasalehinotaire.com/fr/differentes-formes-de-testament-quebec/>
- Tremblay, J. (2022). *Les modes d'acceptation d'une succession, faites attention !*. Beauchamp Gilbert notaires. <https://beauchampgilbert.com/fr/blogue/les-modes-dacceptation-dune-succession-faites-attention>
- Université de Sherbrooke. (2023). *Faculté de médecine et des sciences de la santé : Don de corps*. <https://www.usherbrooke.ca/medecine/faculte/centre-de-simulation-pracciss/laboratoire-anatomie/don-de-corps>
- Université du Québec à Trois-Rivières. (1994) *Don de corps à la science : Pour l'enseignement et la recherche*. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portail/docs/GSC816/O0002834540_Depliant_don_de_corps_FR.pdf
- Université Laval. (2025). *Donner son corps à la Faculté*. <https://www.fmed.ulaval.ca/donnez-a-la-faculte/donner-son-corps-a-la-faculte-1>



Le projet *Pour mieux décider!* a été rendu possible grâce au soutien financier de la Chambre des notaires du Québec, par le biais de son Fonds d'études notariales

**Fonds d'études
notariales**

